

LE  
SPORT UNIVERSEL  
ILLUSTRÉ



UNE FAÇON ORIGINALE ET PRATIQUE DE Baigner LES CHIENS



## CHRONIQUE

SANS manifester d'inquiétude sur le résultat du meeting de Nice, on n'attendait pas sans curiosité l'effet du nouveau règlement qui avait amené la substitution du poids pour âge aux handicaps dans les deux grandes épreuves du littoral méditerranéen.

Tout le monde est d'accord sur ce point qu'il ne faut pas abuser du handicap, et surtout le placer dans la série des courses en haut de l'échelle en lui attribuant les allocations monstres qui en font le point de mire de toutes les écuries.

D'abord, il est illogique d'affecter les prix les plus élevés à une épreuve qui, par définition, tend à égaliser les chances des meilleurs chevaux et des moins bons. En outre, ce système est immoral, puisqu'il constitue une prime à l'usage des entraîneurs dénués de scrupules, aux malins tout simplement si vous préférez un euphémisme aimable, qui savent dissimuler le mérite de leurs champions.

On pardonnait volontiers ces inconvénients aux handicaps dans les meetings extraordinaires, parce qu'il convient parfois de faire fléchir les principes devant les contingences. *Primum vivere*.... est un adage qu'il faut appliquer fréquemment aux sociétés de courses provinciales, et l'on admettait généralement que le handicap était la formule apte à réunir, en courses à obstacles tout au moins, le maximum de partants, ce qui justifiait les préférences des organisateurs pour cette course hors cadre.

L'expérience réalisée à Nice cette année est venue démontrer que les disponibilités du sport illégitime sont suffisantes pour alimenter abondamment les courses à surcharges et à décharges qu'on a substituées aux handicaps.

A la vérité, le système très ingénieux qui préside à la distribution des poids en a fait un handicap automatique; le reproche basé sur l'égalisation des chances des concurrents n'est pas supprimé, mais la morale est sauvegardée, comme aussi le succès.

Il faut dire que nulle part au monde, à recette égale, on ne se montre aussi généreux dans l'attribution des prix que sur l'hippodrome du Var. Auteuil, dont les ressources normales sont cent fois supérieures, dispose d'un Grand Steeple-Chase à peine mieux doté que celui de Nice, d'une Grande Course de Haies, qui est tout juste équivalente au Prix de Monte-Carlo.

Ceci n'est pas dit pour inciter la Société des Steeple-Chases à multiplier les épreuves monstres ou à les enfler encore, on connaît notre sentiment à cet égard. Mais il est juste de saluer l'effort considérable fourni par la Société niçoise et d'applaudir, sans restrictions aucunes, au succès aussi considérable que mérité qui a accueilli son meeting renouvelé.

Une assistance énorme, sollicitée autant par une température idéale que par les attractions du programme, a joui d'un sport excellent. Rarement, un lot de hurdle-racers mieux composé se sera aligné sous les ordres du starter, et le Prix de Monte-Carlo a été superbe.

Blagueur à qui ses succès répétés coûtaient une grosse surcharge, y a fourni un excellent parcours, mais il a dû s'incliner devant un jeune cheval avantageusement placé, dont la qualité de plat était sensiblement supérieure à la sienne et qui a fort bien pris son nouveau métier puisque ses dernières courses étaient des victoires. Le succès de Kumamoto a été accueilli avec d'autant plus de faveur qu'il marquait le retour de fortune d'une écurie très malheureuse cette année, mais qui jouit auprès du public d'une faveur justifiée par son ancienneté, sa parfaite tenue sportive et les sacrifices considérables qu'elle consent régulièrement. M. Liénart quoique de nationalité belge, a conquis droit de cité chez nous; c'est une figure du turf parisien. Il est connu par la libéralité avec laquelle il assure la remonte de sa cavalerie, payant sans marchander les animaux de bonne classe en plat qui lui paraissent convenir pour les obstacles; il n'avait d'ailleurs pas à se plaindre de la façon d'agir, le dieu du turf lui ayant toujours tenu compte de ses largesses et ses couleurs ayant brillé très souvent au tout premier rang sur la liste des propriétaires.

Par une coïncidence pleine de saveur M. Liénart, à peine avait-il enlevé le Prix de Monte-Carlo, a reçu une autre récompense de son esprit sportif. M. Ruau qui a décidé le geste opportun a accroché à la boutonnière de M. Liénart le petit bout de ruban rouge qui fera sans doute plus de plaisir au sympathique sportsman que tous les rubans bleus du turf.

Ce n'est pas la seule décoration que le Nouvel An ait apporté dans

nos rangs. Nous avons encore le plaisir de féliciter le marquis de Nieuil, un des plus actifs commissaires de la Société Sportive d'Encouragement, dont l'esprit de progrès et son dévouement de tous les jours à la cause du turf méritaient cette récompense enviée.

Pour revenir à Nice, on trouve dans la réussite toujours accentuée de son meeting des raisons nouvelles de s'opposer à tout ce qui pourrait lui constituer une concurrence. Un des arguments que nous avons entendu invoquer par ceux qui rêvent de retenir dans l'eau et le brouillard les sportsmen parisiens si heureux du prétexte qui leur permet de humer l'air azuré de la Riviera, cet argument c'est que le pari mutuel sur la Côte d'Azur ne rend pas comme à Paris. On fait remarquer, par exemple, qu'un prix de cinquante mille francs sur les bords du Var n'a entraîné qu'un mouvement de 300.000 francs au pari mutuel, tandis que les 17.000 francs offerts pour les six épreuves du même dimanche au trotting de Vincennes ont fait couler près de neuf cent mille francs aux guichets des baraques officielles.

L'argument est inopérant comme on dit au Palais. Et pour toutes sortes de raisons. D'abord si le trotting réussit à faire de semblables recettes auprès de la population parisienne il serait injuste de vouloir retirer à cette spécialité le bénéfice de son initiative ou même de diminuer ce bénéfice en lui créant une concurrence.

Pendant longtemps, les Sociétés et les propriétaires de steeple-chasers n'ont pas voulu occuper les semaines d'hiver à Paris, les estimant mauvaises. Le Demi-Sang les a crues bonnes et vient de les démontrer telles au moins pour son genre de sport. Ayez au moins la pudeur de dissimuler votre dépit et votre jalousie.

Mais ceci n'est qu'un côté de la question. Je trouve qu'on est mal venu à faire ressortir la faiblesse relative du pari mutuel à Nice. C'est précisément parce que le public n'apporte qu'une contribution diminuée aux frais des Courses du Var que ces courses ont un intérêt capital pour les écuries d'entraînement et l'élevage. Tandis qu'à Paris et, en général, dans toute la France, les propriétaires, les entraîneurs et le public habituel du turf font tous les frais du spectacle, les courses dans les villes d'eaux et les stations balnéaires sont alimentées par des recettes extraordinaires prélevées sur un autre public: c'est une bonne aubaine, de l'argent mignon, comme dit l'autre.

Il faut donc se garder, par un sentiment d'intérêt bien compris, de porter la moindre atteinte au succès de meetings semblables que l'on voudrait voir se multiplier.

Malheureusement, il n'y a qu'une Côte d'Azur, et elle est bien lointaine pour beaucoup de gens, attachés aux rives embrumées de la Seine par les affaires. A ceux-là, en hiver, les courses au trot apportent quelque distraction. Pour le moment, tout est donc au mieux.

\*  
\*\*

A la suite des polémiques récentes qui ont eu pour base la diminution de l'esprit sportif dans notre cavalerie, nous avons entendu exprimer le regret qu'on ait agité ces questions.

Pour les uns, le mal a été fortement exagéré. Pour d'autres, il convenait de n'en parler qu'à mots couverts. A ceux-là, enfin, il semblait que le *Sport Universel* n'aurait pas dû se faire l'écho des doléances de quelques mécontents. Dans l'autre camp, on aurait voulu nous voir pousser une pointe plus hardie encore dans le sens de la critique.

Nous faut-il rappeler aux uns et aux autres que le *Sport Universel*, tout en menant le bon combat au nom du sport, n'a pas pris parti dans la querelle.

A maintes reprises, nous avons ici-même déclaré que le journal était une tribune dans laquelle nous accueillions l'exposé des opinions les plus diverses: à condition, bien entendu, que les personnalités ne soient pas mises en jeu, et que les auteurs des articles se fassent connaître de nous.

On a pu remarquer que nous avons fréquemment publié — en matière d'élevage — des articles où étaient professées des théories diamétralement opposées à celles que nous avions émises nous-mêmes. En ces matières, la Vérité n'est pas une. Il convient, en tout cas, de la rechercher sans parti pris et avec la collaboration de tous.

C'est dans cet esprit que nous avons cru devoir ouvrir nos colonnes à des critiques, à des mécontents, si l'on veut, persuadés qu'au milieu du concert habituel des louanges, il est bon de laisser quelquefois s'élever un son moins agréable, mais plus utile.

J. R.



## NOS GRAVURES

Le meeting de Nice, dont la première journée eut lieu le 6 janvier dernier, paraît devoir remporter son habituel succès. La première réunion dominicale, favorisée par un temps merveilleux, avait attiré un public des plus nombreux sur le coquet hippodrome du Var.

Le soleil brillait de tout son éclat dans un ciel sans nuages, et, le pesage, avec son assistance aussi nombreuse qu'élégante, n'avait, certes, rien à envier à ceux de nos hippodromes parisiens.

Le sport présentait, du reste, un très vif intérêt. Le PRIX DE MONTE-CARLO (grande course de haies du meeting), 3.000 mètres, dont les conditions

avaient été modifiées cette année, et qui était devenu une épreuve à poids pour âge, avec surcharges, a parfaitement réussi, puisque le record des partants y a été battu et que le lot était, certes, des meilleurs qu'on put réunir.

Quatorze chevaux se rangeaient sous les ordres du starter M. Roy, et parmi eux les excellents Blagueur III le favori du public, Pillard, Jim Crow, Kurwenal.

A la troisième tentative, un excellent départ était donné. Jim Crow, selon son habitude, menait tout d'abord bien détaché devant un peloton

assez compact, commandé par Podolie et Olivier. Devant les tribunes, le peloton se rapprochait du leader, puis s'égrenait bientôt. Jim Crow conservait la tête le long de la mer devant Pillard, Olivier, Marcassite, Kumamoto et Blagueur III.

Dans la ligne droite le leader lâchait et était vite rejoint par ses poursuivants; le vieil Olivier paraissait tout d'abord devoir fournir le vainqueur, mais Kumamoto, très sûrement amené par son jockey l'excellent Alec Carter, s'assurait l'avantage et remportait nettement la victoire par trois-quarts de longueur.

Blagueur III se plaçait troisième devant Kurwenal et Pillard.

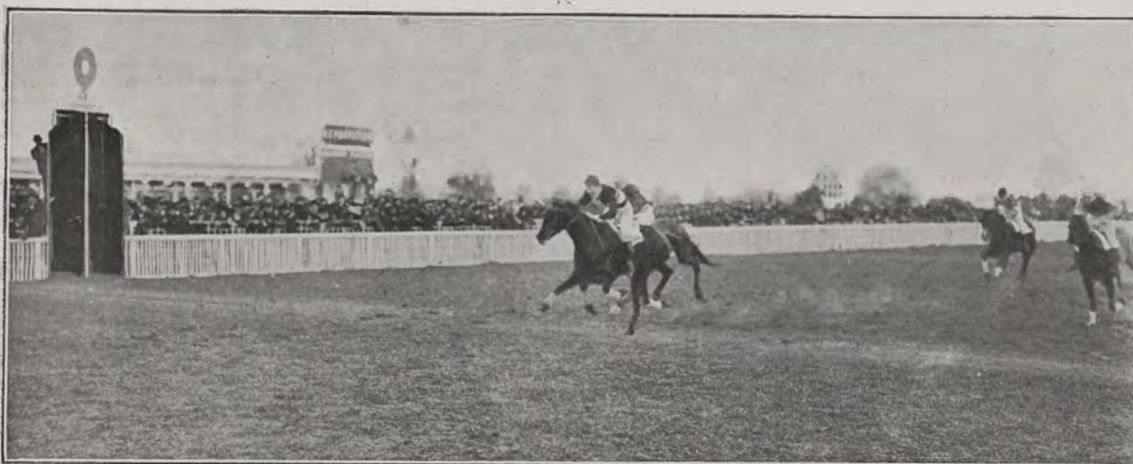
KUMAMOTO, né en 1906, chez M. H. Delamarre, par Miguel et Kinross, fut vendu yearling 12.200 francs à M. André Prevost lors d'une vente Chéri à Saint-James, en septembre 1907.

Il débutait, sous les couleurs du baron M. de Rothschild, en plat, au mois de juillet 1908, terminant quatrième dans le Prix Presto II, à Maisons-Laffitte.

Il paraissait six fois à 2 ans sur nos hippodromes, se classant à trois reprises différentes et remportant, à Saint-Cloud, le Prix des Chênes, devant Rebelle et Golden Pheasant.

Sa saison de plat à 3 ans n'était pas des plus heureuses; il disputait vingt-trois épreuves, se classait treize fois, ne remportant qu'une victoire, le Prix Kilt, à Maisons-Laffitte, devant Turbin et Tabou.

Dressé sur les obstacles, il débutait en novembre dernier à Auteuil, terminant second derrière Golden Pheasant dans le Prix Patriarche.



NICE, 9 JANVIER — L'ARRIVÉE DU PRIX DE MONTE-CARLO (HAIES) 50.000 FRANCS, 3.000 MÈTRES

Olivier  
Kumamoto

Kurwenal  
Blagueur III



KUMAMOTO P<sup>h</sup> B. NÉ EN 1906 PAR MIGUEL ET KINROSS APP. A M. CH. LIÉNART, PHOTOGRAPHIÉ APRÈS SA VICTOIRE DANS LE PRIX DE MONTE-CARLO





L'ARRIVÉE SUR L'HIPPODROME DU VAR ET LA DIGUE QUI PROTÈGE LE CHAMP DE COURSE  
CONTRE LES CRUES DE LA RIVIÈRE

Acheté par M. Ch. Liénart, il débutait sous les couleurs de son nouveau propriétaire le 6 janvier dernier, à Nice, et remportait le Prix des Citronniers d'une courte tête sur Pillard et Balincourt. Il confirma cette récente victoire en s'adjugeant nettement le Prix de Monte-Carlo.



L'ENCEINTE DES BALANCES

Le succès de Kumamoto fut chaleureusement accueilli, et son propriétaire, M. Ch. Liénart, qui a remporté sur l'hippodrome de Nice de très nombreux succès, fut vivement félicité.

LE PRIX DE LA DIGUE (steeple-chase, 3.500 mètres), dont nous reproduisons plusieurs photographies, se termina par la victoire d'une pensionnaire de M. L. de Romanet, Epine Vinette, appartenant à M. Albert Leech.

La favorite Druidesse ne confirma pas sa bonne course de Marseille et termina quatrième derrière Eatsman et Rutland Arms.

Des  
hémorragies spontanées  
chez le  
cheval de course  
Des saignements de nez

Suite et fin

UNE forme, assez fréquente chez le cheval de course, d'hémorragie interne a pour symptôme caractéristique le saignement de nez. Les hémorragies nasales ou saignements de nez sont congénitales ou acquises. Elles se manifestent brusquement, en effet, sur un jeune cheval, au début de son entraînement ou pendant sa carrière de course.

On cite des faits qui tendraient à établir, en outre, que la tendance aux saignements de nez est héréditaire (hémorragie congénitale).

Quoi qu'il en soit, les hémorragies nasales résultent toujours de la rupture d'un petit vaisseau pulmonaire. Elles apparaissent ordinairement au cours d'un galop un peu sévère ou en fin de course. Le poitrail, les membres antérieurs du cheval sont couverts de fines gouttelettes de sang comme si on les avait projetées avec un pulvérisateur (P. Cagny). Dès qu'elles se produisent, le cheval baisse de pied, ralentit son allure, ne répond plus aux excitations du jockey. Il est incontestable qu'à ce moment-là le sang épanché en dehors du petit vaisseau rupturé se répand dans une partie des alvéoles pulmonaires et des petits bronchioles, empêche la pénétration de l'air jusque dans les dernières ramifications de l'arbre bronchique et rend l'hématose du sang veineux incomplète. Quand le cheval est arrêté, on voit un mince filet de sang sortant de chaque narine, mais souvent si faible qu'il ne tombe même pas sur le sol, et on est étonné qu'une hémorragie si faible puisse donner lieu à une gêne respiratoire aussi accusée et à une projection de gouttelettes sanguines si nombreuses. Ainsi que je viens de le dire plus haut, ces dernières sont faites du mélange de l'air et du sang, et leur projection par l'air expiré explique leur ténuité.

Dès que le cheval est remis à un travail réduit, les hémorragies ne se produisent plus. Les parois du vaisseau déchiré se cicatrisent peu à



LES TRIBUNES DE L'HIPPODROME DU VAR, LE JOUR DU PRIX DE MONTE-CARLO



peu et on peut croire la lésion guérie. Mais sitôt qu'on soumet à nouveau le cheval à un entraînement plus sévère ou dès qu'il court, l'accident reparait. C'est que la cicatrisation est ordinairement incomplète ou, tout au moins, que le tissu de cicatrice est moins résistant que la paroi vasculaire normale. Alors l'effort locomoteur violent entraînant toujours une augmentation considérable de la pression sanguine, et l'accélération respiratoire, il en résulte que le tissu cicatriciel, qui fermait la brèche vasculaire, se rompt à nouveau. Alors le sang s'écoule à nouveau dans les conduits aériens et est expulsé au dehors avec l'air expiré.

On prétend que les chevaux qui présentent ces hémorragies nasales ne peuvent gagner que des courses sur des distances réduites, car la déchirure cicatricielle et l'épanchement sanguin consécutif n'ont pas le temps de s'effectuer. On cite cependant des exceptions.

C'est ainsi que le cheval *Gamin*, qui était atteint de cette affection et qui a présenté une hémorragie nasale à l'âge de trois ans, un vendredi, à la fin de son dernier galop d'entraînement, a pu gagner le dimanche suivant une course importante (Cagny).

Je viens de dire que l'accident récidivait toujours quand le cheval est replacé dans les mêmes conditions de travail. Bissage a cependant rapporté le cas d'une jument de sang chez laquelle il a observé des saignements de nez durant un mois environ, puis, qui ont cessé presque subitement.

La cause intime de la rupture vasculaire qu'occasionne le saignement de nez est encore à déterminer. On peut vraisemblablement la rapporter à l'une des causes que j'ai indiquées plus haut en traitant des hémorragies en général. C'est ainsi que le cheval *Gamin*, dont j'ai cité le cas plus haut, est mort subitement à l'âge de 10 ans, au haras de Victot, des suites d'une hémorragie intrapulmonaire, et présentait à l'autopsie une hypertrophie du cœur très accusée.

Cependant, il semble qu'il existe une influence héréditaire prédisposante à l'appui de cette hypo-

thèse, je pourrai citer le cas du cheval *Vesuntio*, qui était pris de saignement de nez dès qu'on le galopait au delà de 1.000 mètres, et dont le père et le grand-père maternel présentaient la même affection (Cagny).

Le traitement des saignements de nez est ordinairement inefficace. On a recommandé les inhalations d'oxygène (?), les injections d'ergotine. Le médicament qui, jusqu'ici, a donné quelques résultats heureux, a été l'émétique à haute dose, qui constitue un excellent vaso-

constructeur. On peut en administrer 4, 6 et même 8 grammes par jour durant les périodes de traitement de 6-8 jours, au cours desquelles le cheval sera exercé simplement au pas.

Il est cependant une médication qui me semble rationnelle et qui devrait donner des résultats heureux, à en juger par ceux qui ont été obtenus en thérapeutique humaine dans des cas analogues. Je veux parler du traitement qui a pour base l'emploi de sérum gélatiné et surtout du sérum animal en vue d'augmenter les propriétés coagu-

lantes du sang du malade. En ces derniers temps, les docteurs Descos et Girard ont publié d'intéressants travaux sur cette question. Ils ont cité de nombreux cas où ils avaient obtenu la guérison d'hémorragies rebelles qui avaient résisté à tous les traitements hémostatiques en usage, chlorure de calcium, gélatine, antipyrine, adrénaline, eau oxygénée, par l'emploi des in-

jections sous-cutanées, de sérum anti-diphthérique. Ils citent notamment le cas d'un homme de vingt-huit ans, atteint de saignements de nez rebelles dans la convalescence d'un rhumatisme articulaire aigu et qui a été guéri définitivement par une seule injection de sérum anti-diphthérique.

Ce sérum agit en tant que sérum et non parce qu'il renferme la toxine antidiphthérique; tout autre sérum animal peut remplir le même rôle. Si ces médecins ont eu recours à celui-ci, c'est qu'il se trouve partout, qu'on peut se le procurer immédiatement sans recourir aux manœuvres délicates du laboratoire, nécessaires pour obtenir du sérum sanguin aseptique.

Il me semblerait donc tout à fait indiqué d'employer de même le

sérum antitétanique ou le sérum antistreptococcique, que l'on peut se procurer aisément, pour combattre les saignements de nez chez le cheval de course. Je ne doute pas que l'on obtiendrait des résultats aussi satisfaisants que ceux enregistrés par Descos et Girard en médecine humaine. Si je n'en ai pas encore tenté l'essai, c'est qu'il m'a manqué jusqu'ici un sujet sur lequel il

m'ait été possible d'appliquer ce traitement. Je crois que l'on peut débiter d'emblée par des doses assez fortes (surtout si on emploie le sérum antistreptococcique) : 40-50 centimètres cubes par jour, et continuer le traitement durant quelques jours en augmentant même la quantité de sérum injecté.

H.-J. GOBERT.



Epine Vinette White Hart Eastman  
NICE, 9 JANVIER — LE PRIX DE LA DIGUE AU MILIEU DE LA LIGNE DROITE

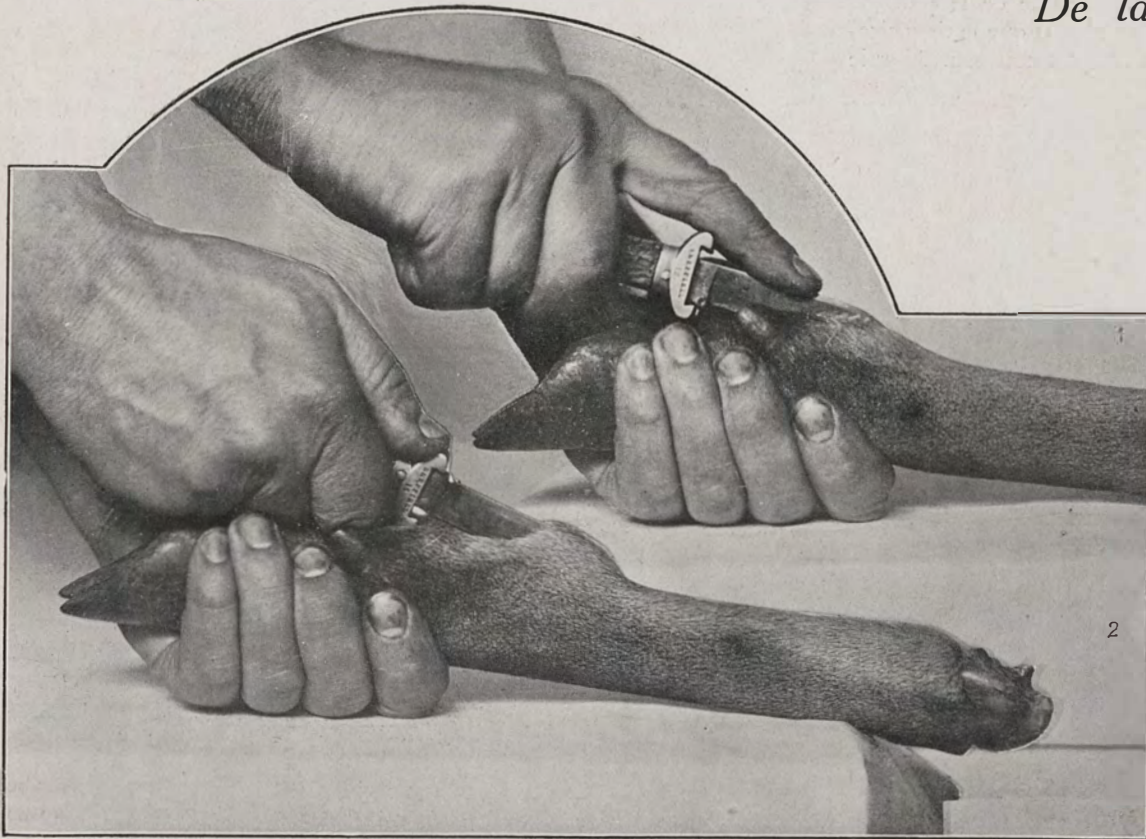


White Hart Epine Vinette Arpenteur  
NICE, 9 JANVIER — LE SAUT DU MUR DANS LE PRIX DE LA DIGUE



# LES HONNEURS EN VÉNERIE

## De la manière de présenter le pied



OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES DE LA PRÉSENTATION DU PIED EN VÉNERIE  
N° 1. ATTAQUER LE CUIR D'UN TRAIT, LE TRANCHANT DE LA LAME EN DESSOUS  
N° 2. CONTINUER DE FENDRE JUSQU'AU BOUT, LE TRANCHANT DE LA LAME EN DESSUS

« Acoupe le cuyr et en celle pel doibt li bon venour fayre un perthuys pour pendre là ou voudra. »

Gaston PHOEBUS.

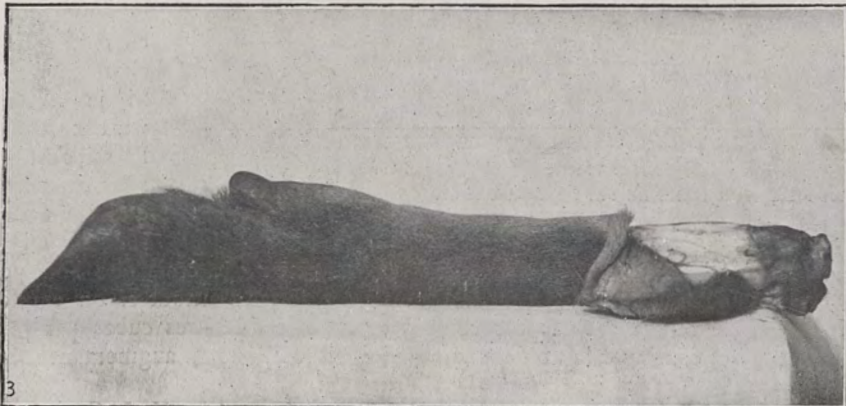
L'IDÉE de prendre possession, totalement ou partiellement de l'animal chassé, est chère à tous ceux qui se livrent « au noble déduyct de chasse. »

Jeunes et vieux mettent à leur chapeau, en fière cocarde, la plume jolie de la bécassine, de la perdrix rouge, du faisán. C'est un usage sacré parmi les gardes (et rémunérateur aussi) que de présenter au jeune tireur la plume minuscule de l'aile des bécasses dite « plume du peintre. »

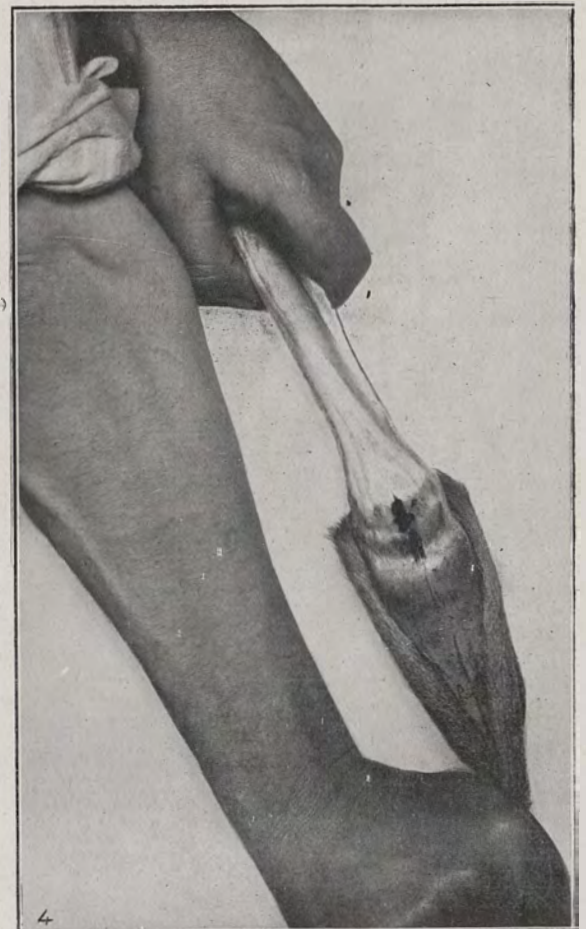
En vénerie, la bête abattue, à part quelques morceaux de choix, est le butin de la meute. On en abandonne même quelquefois toute la chair, en début de saison, pour mettre les chiens en curée.

En tout hallali, par exemple, à l'équipage Lebaudy, le piqueux se borne à prélever les quatre membres et souvant les filets, mais n'ouvre point l'animal.

Le cœur, les poumons, les rognons, le foie, les « filets mignons », sont pourtant venaison.



N° 3. DÉTACHER LA PEAU DE L'EXTRÉMITÉ DE L'OS



N° 4. RABATTRE FRANCHEMENT LA PEAU D'UN SEUL COUP LE PLUS LOIN POSSIBLE SUR L'ARTICULATION DU PIED

Il y a dans le laisser-courre une autre idée que d'acquérir un comestible.

La dépense d'énergie du veneur, le déploiement de connaissances pratiques, la présence des amis qui l'ont accompagné doivent constituer un souvenir. Voilà pourquoi ces pieds nattés sur écusson avec rappel des circonstances de chasse et citation de veneurs.

Les honneurs ont existé bien avant la chasse à force; c'est même un usage mondial et ancestral. Lors de la grande invasion de 732 les Maures apportaient à leur chef l'oreille, la tête ou la main droite de l'ennemi qu'ils avaient occis.

Christian trancha la main droite du géant Urgan le Velu et la présenta au duc Gilon.

Porter ou faire porter la tête d'un ennemi tué fut toujours un signe de puissance aux yeux des peuples mauresques.

Ces témoignages sanguinaires d'honneur passèrent aux bêtes et ce fut l'origine des honneurs du pied



en vénerie. Augustin Thierry fait sur ce thème une peinture peu ordinaire du village gaulois décoré de têtes d'animaux tués à la chasse. Au milieu de ces trophées, des têtes humaines tombent en décomposition...

En ce temps-là, les honneurs, tête et pieds, étaient rendus à Diane. Ce n'était d'ailleurs qu'une réminiscence de ce que faisaient les chasseurs romains ou grecs. Xénophon, Arrien et Appien nous rapportent que ces « honneurs » sont très anciens dans le culte de la déesse.

Au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, la coutume sanguinaire des honneurs guerriers subsiste dans la société féodale. Le « Serf », attaché à la glèbe, se faisait souvent passer pour mort, afin de ne pas payer de « droits de forfuiance ». La conséquence fut que la main droite des serfs déclarés morts dût être présentée au seigneur.

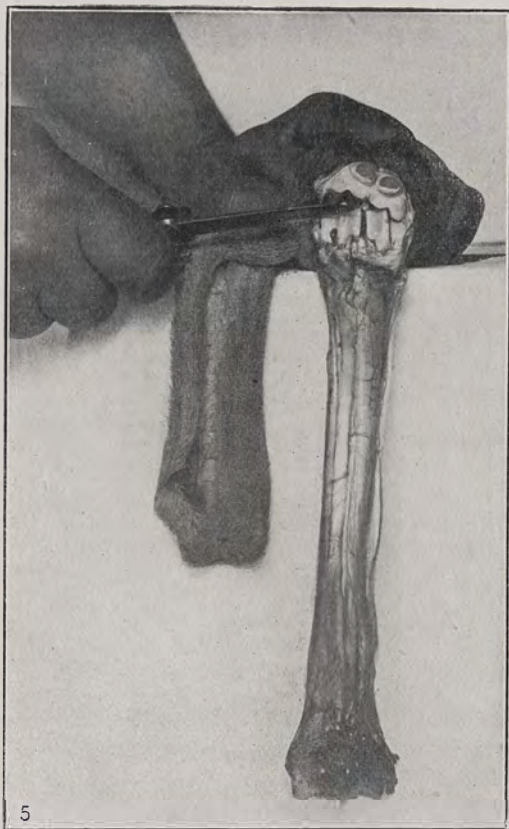
Déjà, du temps de la chasse à l'arc, le cerf ou le sanglier tués étaient vidés sur place, troussés sur roncins rapportés au château, « le droict du seigneur » lui était remis, en son château, avec accompagnement de « cornures ». Le chien avait eu son droit avant et sur place.

Il mangeait sur la « nappe » ou cuir du cerf, le sang mélangé de pain et fromage, d'où probablement le mot de *curée*, si j'interprète bien l'expression de Phœbus. Ce droit du chien, si je passe de mon idée personnelle à l'érudition du très compétent capitaine de Marolles, était un morceau du cœur (cur), appelé *bonneur* pour le limier, et *devoir* pour les autres chiens, d'où l'expression de *curée*.

De nos jours, l'honneur du limier consiste dans les dainties, souvent appelés *dainquets* (attributs sexuels du cerf), du latin « *dignitas* ».

Louis XI réglementa le « profit ». La redevance du cuissot fut présentée, avec la tête et les quatre pieds, au propriétaire du terrain sur lequel avait été pris l'animal.

Cette redevance constituait un hommage en réponse à la tolérance du seigneur haut justicier, qui, sur sa terre, permettait à l'un de ses pairs la suite d'une chasse sur ses fins.



N° 5. TRANCHER LES TENDONS EN DONNANT LE COUP DE LAME PERPENDICULAIREMENT A L'OS TENU DANS UNE POSITION HORIZONTALE



N° 6. RASSEMBLER ENSUITE EN OPÉRANT LA FLEXION DU PIED, L'OS ET LES 2 ONGLES DANS LA MÊME MAIN ET TRANCHER LE MILIEU DE L'ARTICULATION

Le piqueux anglais remet le pied coupé net à la jointure métacarpienne.

S'il s'agit de fox-hunting, la queue « the brush » est plus généralement offerte.

Les honneurs ne sont pas une spécialité de la chasse à courre, ils ont été réglés par Louis IX, au treizième siècle, pour tous nos genres de chasse à force.

La tradition générale eut, pour la cour de Louis XIV, une intéressante journée.

Le « Journal de Dangeau » nous apprend que : « ...le 28 octobre 1668, le roy est allé à la chasse au sanglier, dans les toiles, avec les dames, (genre de chasse alors très goûté). On donna la hure du sanglier à Roussis, un Persan, qui l'avait tué et qui apporta l'oreille au roy, au bout de son sabre, à la manière de Perse. »

Les honneurs terminent toujours les chasses faites avec un peu d'apparat. C'est aussi pour le piqueux le moment d'une généreuse rémunération à laquelle il est de bon aloi de ne point manquer.

Le pied, détaché et préparé comme nous allons l'indiquer est porté par le piqueux à la garde de son couteau de chasse, tandis qu'il sonne les « Honneurs ». Puis il le remet à la personne désignée par le maître d'équipage.

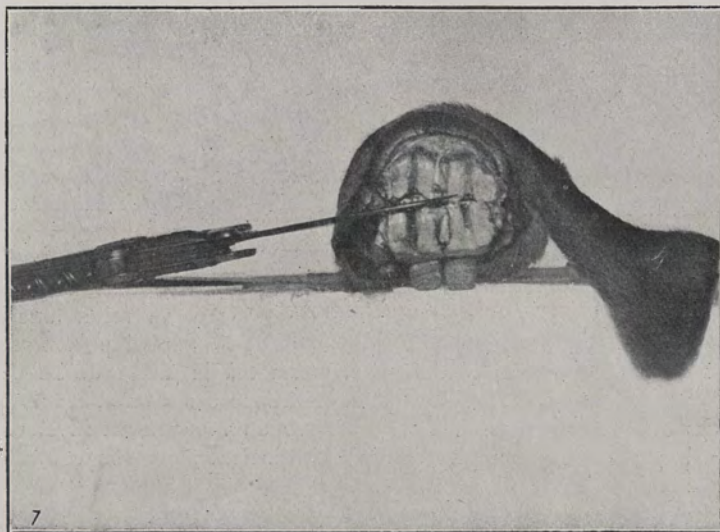
Le veneur l'emporte à la garde de son couteau. Si c'est

une dame, elle le croche à sa selle ou à la courroie de sous-gorge de son cheval.

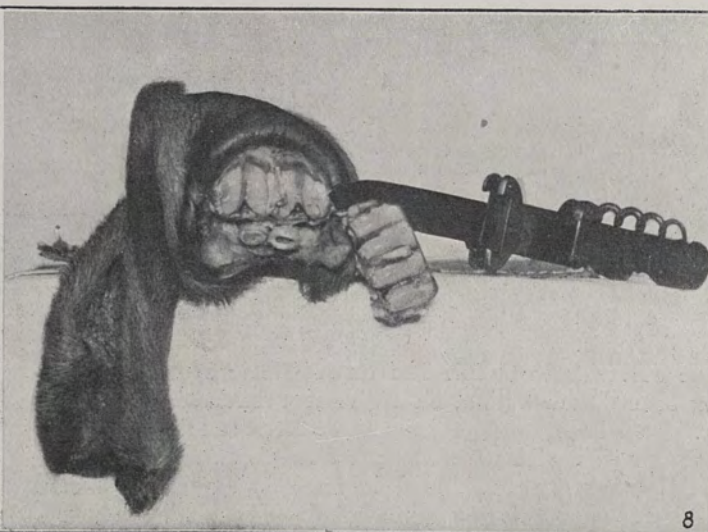
Voici maintenant la façon technique de procéder pour enlever l'ossature de la jambe et du pied et tresser ou natter le cuir.

Rappelons que, dans les équipages, on présente le pied droit de devant du cerf, et, dans les vautreits, la « trace » du sanglier.

Aussitôt après l'hallali par terre, le premier arrivé des veneurs écarte les chiens et les « rentre en meute » en attendant l'arrivée des équipages suivant le laisser-courre.



N° 7. DÉTACHER LES OS DU MÉTACARPE EN DESSUS DES TENDONS D'ABORD



N° 8. EN DESSOUS DES TENDONS ENSUITE



Le piqueux, avant de dépecer la bête et de procéder à la curée, détache le pied, qui doit être offert quelques instants après.

Mais, avant de le séparer de l'animal, et tandis que la société des veneurs échange leurs impressions sur la chasse, le valet de limier revenant à sa bête, ne manque guère, et c'est là question d'amour-propre, d'apprécier le pied dont il n'a revu que l'empreinte avant de déclarer au rapport à quelle bête on avait affaire... Il fait aux camarades ses réflexions techniques, leur rappelle qu'il a déjà vu ce pied dans sa quête, que c'était bien le cerf qui « vian-dait » en bordure de l'étang et dans les grands gaulis avoisinants, rappelle qu'il fut prudent, lui, La Verdure, en le « donnant quatrième tête », mais que bien des jeunes valets de limier n'auraient pas hésité à le donner dix-cors jeunement, à cause de l'ampleur de son pied, ampleur que motive un séjour prolongé dans des lieux marécageux. Ou bien : que d'autres l'auraient donné « quatrième tête ! » sans réfléchir comment ce pied court s'était usé de la pince dans les vagabondages du rut depuis peu terminé.

C'est à vrai dire le moment de la chasse où le piqueux soit le plus d'accord avec la situation.

L'opération se pratique ainsi :

Le pied est détaché seul, l'os reste au membre sur lequel il est prélevé.

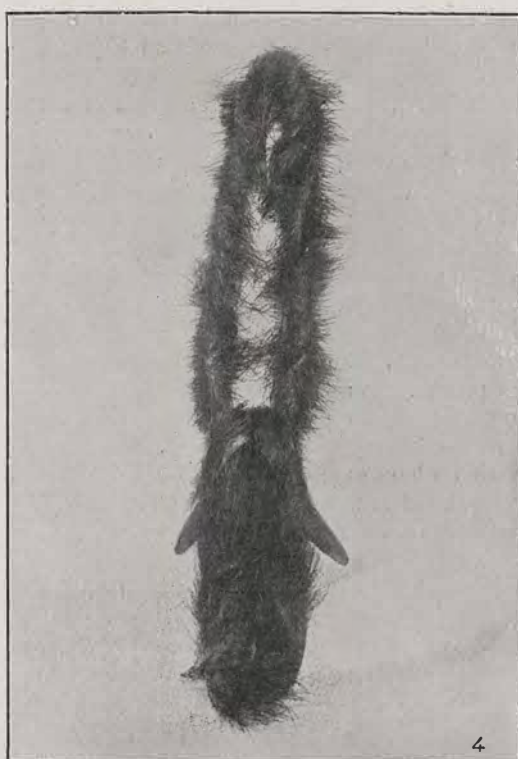
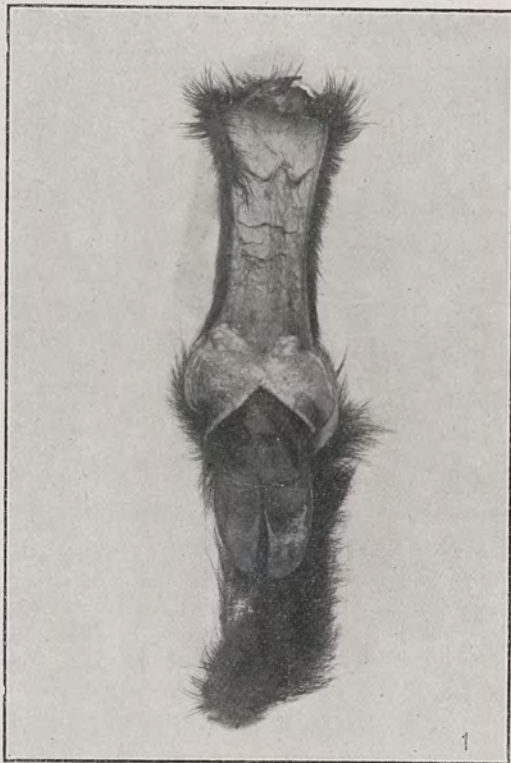
Lorsqu'il s'agit du pied droit de devant d'un cerf ou d'un chevreuil, le piqueux, après avoir mis l'animal sur le dos, saisit le pied dans sa main gauche et l'attire vers lui en faisant face aux pieds de derrière et non à la tête. De cette façon, la partie qui porte à plat dans la marche se trouve en sens inverse, d'où l'expression du piqueux : « Je vais tâcher de lui mettre la sole en l'air ». La main droite tient le couteau — couteau de poche, j'entends.

— La lame de l'instrument doit être ou semblable à celle qui m'a servi pour cette démonstration, ou légèrement retroussée, quant au tranchant. Toute lame terminée en quart de cercle est incommode; il est de même impossible de s'en servir d'une façon pratique.

En effet, la nappe ou peau du cerf, la paroi du sanglier sont des menus bénéfiques auxquels le piqueux attache une grande importance, et que déprécie évidemment les accrocs. Toute intervention perpendiculaire de la pointe ne manquerait pas de pratiquer ces malencon-

treuses incisions, dans les flancs surtout, où la peau est particulièrement tendre et où le tour de main ne manque pas d'allure.

Le pied étant solidement maintenu dans la main gauche, la main droite incise franchement, du talon de la lame entre les os ou ergots, et en la tirant à soi de toute sa longueur. Il ne faut pas craindre d'inciser profondément et jusqu'en plein tendon, cette ouverture devant servir à enfoncer la pointe de la lame et à lui donner sa première direction.



POUR METTRE EN 4 UNE TRACE DE SANGLIER

1. PRATIQUER UN TRAIT DE CHAQUE COTÉ DE L'OS A DROITE ET A GAUCHE ET ABATTRE FRANCHEMENT LES DEUX LAMBEAUX DE PEAU — 2. APRÈS AVOIR DÉTACHÉ L'OS
3. ROULER LES DEUX LAMBEAUX — 4. INTRODUIRE L'UN DANS L'AUTRE ET INVERSEMENT

et dégagez-en l'extrémité. Ceci permet à la main droite de tirer violemment la peau, jusqu'à la naissance des « os », tandis que la main gauche opère sur le membre un mouvement inverse. Dans la pratique et pour plus de rapidité, on tient alors son couteau dans ses dents.....

Le pouce de la main gauche fait ensuite pression sur la partie interne du pied tandis que l'index sert de point d'appui.

Un coup de lame donné nettement au dessus de l'articulation des

Le couteau est ensuite replacé dans la fente, le tranchant en dessus. La main gauche se tient prudemment en arrière de la pointe que dirige la droite. C'est un tort de lever cette pointe en la poussant; il faut au contraire appuyer le dos de la lame sur le tendon, ce qui lui permet de glisser et de se diriger plus facilement depuis la naissance des deux éminences cornées appelées « os » jusque dans le haut de l'avant-bras. C'est à cet endroit-là seulement que la lame, plus engagée à cause de la facilité de baisser davantage le poignet, peut être légèrement relevée par le tranchant, afin d'opposer plus de résistance et de permettre une direction plus sûre en un endroit où la peau devient flasque.

N'omettez pas, surtout, de pousser l'incision environ cinq centimètres au-dessus de l'articulation, ce que je n'ai pu faire moi-même ici, n'ayant eu, pour appuyer ma théorie, qu'un pied de biche détaché dans de mauvaises conditions. Cette longueur du lambeau de peau permet de le natter plus aisément et plus gracieusement.

L'ouverture que nous venons d'indiquer étant ainsi déterminée, circonscrivez d'un second coup de lame la partie inférieure du bras, de façon à complètement isoler le lambeau qui va rester attaché au pied proprement dit



« os » fait apparaître la partie postérieure du canon. La *pointe* est engagée au *milieu* de cette articulation même et le pied est déjà presque complètement dégagé.

En le ramenant dans sa position normale, on procède comme pour faire opérer aux fléchisseurs leur maximum de course, sous la pression de la main gauche, tandis que de la droite on procède à la section des nerfs et muscles intérieurs. N'oublions pas d'introduire la pointe du couteau en regard, cette fois, de la partie interne où on l'a fait agir précédemment. Une incision sur chaque coté du tibia, à sa base, et le pied est détaché.

L'opérateur oublie souvent, ou ne prend pas la peine de détacher les os du carpe ce qui, avec une pointe bien acérée et enfoncée profondément se fait en deux temps : 1° selon la direction même de l'articulation ; 2° en sectionnant perpendiculairement au premier coup de lame et au dessous, du côté des tendons.

Voilà le pied complètement désarticulé. Il reste maintenant à le *parer*. Dès ce moment l'aide est indispensable qui sans bouger vous tiendra le lambeau. A moins que vous n'y ayez pratiqué aussitôt après l'avoir rabattu le trait dont nous allons parler.

Un valet de chiens prend, entre le pouce et l'index de chaque main, chaque coin de l'extrémité du lambeau. Le piqueux tient le pied même et perce la peau près des *os* la tranchant de la lame en dessous. La lame est ensuite dégagée et retournée en dessus pour continuer l'incision jusqu'à un centimètre de l'extrémité. Le piqueux coupe ensuite les deux coins cachés par les pouces de son aide, puis, prenant le pied dans la main gauche, rentre à plusieurs reprises consécutives avec le pouce et en la faisant rouler sur la partie interne de son index, cette extrémité du lambeau dont il fait porter ainsi la partie externe sur la partie interne.

Telle est la manière d'opérer la torsion et de faire apparaître le poil seulement. Le couteau de poche a terminé son rôle.

Le pied est suspendu à la garde du couteau de chasse en attendant les indications du maître d'équipage.

\*\*\*

La natte *en-quatre* diffère de la précédente dite natte *en-deux*. J'ai pris pour la démonstration une trace de derrière d'un ragot.

Dans la pratique, certains équipages de chevreuil tressent le cuir depuis le bas du canon jusqu'au coude, cela se fait toujours pour la *trace* du sanglier, mais jamais pour le *pied* du cerf.

Pour natter *en-quatre*, au lieu de pratiquer une incision *en arrière* du membre, on pratique deux incisions latérales, d'où deux lambeaux qui sont respectivement traités comme le lambeau unique.

Leur agencement ultérieur consiste, étant donné qu'on tient l'un entre le pouce et l'index de la main droite et l'autre de la main gauche, à faire alternativement passer le premier au travers du second et réciproquement.

Le pied est présenté, cape basse, par le premier piqueux. Il le tient de la main droite au milieu de la natte et entre le pouce et les deux premiers doigts.

L'usage de faire présenter le pied sur sa cape par le premier piqueux, dit le vicomte H. de Chézelles, serait un usage normand répandu dans les équipages non princiers.

Du Fouilloux représente le pied non natté et ne semble, ni dans ses illustrations, ni dans son texte, avoir connu et pratiqué cet usage déjà décrit avec précision par Phœbus.

Ligniville rapporte qu'on nattait le pied au temps d'Henri IV et à la Vénérie de Lorraine.

La sonnerie des *Honneurs*, telle que la sonnent actuellement, cape basse, les piqueux, doit être, si mes souvenirs sont exacts, l'œuvre de M. d'Estival qui l'a composée pour « MM. les Rouennais » et la leur a dédiée, mais l'usage de « sonner les Honneurs » est bien plus ancien !

En voici les paroles :

Que le pied soit offert aux Vainqueurs !  
Sonnez veneurs  
Sonnez les Honneurs !  
Du triomphe goûtons les douceurs  
Vaillants chasseurs,  
Joyeux buveurs !

De la cantine,  
La plus voisine,  
Tirez le vin,  
Versez tout plein !  
Bordeaux, Champagne,  
Bourgogne, Espagne  
Au son du cor  
Coulez à plein bord !

Sonner les honneurs, sous la féodalité, c'était « *corner deux menées* » tandis qu'on offrait au roi ou au seigneur désigné — et ce, un genou en terre — les « menus droits ».

Cette cérémonie existait également en Angleterre, sous le règne de Henri III vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'usage, pour les hommes de vénerie, de sonner la fanfare, cape basse, remonte donc au cérémonial avec lequel le vassal, tête nue et à genoux, rendait foi et hommage à son suzerain.

\*\*\*

Quelque soit, aujourd'hui le cérémonial des honneurs, c'est, je le rappelle, la façon dont le piqueux vient justifier d'un travail, le plus souvent fort pénible et je l'indique à la juste reconnaissance des veneurs dont il vient de faire la joie, par son beau « déduit ».

N'allais-je point omettre, bercé moi-même par le souvenir de joyeux déduits, de témoigner ma reconnaissance aux auteurs d'un livre encore à la brochure et qui m'a fourni de précieuses notes au début de cet article. C'est, en effet, grâce à une attention toute spéciale de MM. Ed.

Christophe, président honoraire de tribunal civil, directeur de « l'Office de Documentation Judiciaire de Chasse et Pêche » ; de M. Dubosc, avocat à la Cour d'Appel et de l'érudite capitaine G. de Marolles, l'archaïste distingué, l'auteur du « LANGAGE DE VÉNERIE » (J. Romain, éditeur), que j'ai pu lire : « GRANDE ET PETITE VÉNERIE-LOUVETERIE-FAUCONNERIE » avant même qu'il ne soit présenté au public.

Ce remarquable ouvrage de réglementation, législation et jurisprudence qu'on trouvera certainement aux Bureaux du *Sport Universel* à l'heure où paraîtront ces lignes, mérite mieux qu'une citation banale.

Il traite en effet de toutes nos grandes questions cynégétiques et, à côté des questions de droit, de jurisprudence et de réglementation de la chasse à courre, on y trouve un historique des mieux documentés sur son origine, son évolution à travers les âges, sa tactique, ses usages ainsi que sur les animaux employés.

Cet intéressant volume dédié à la Société de Vénerie de France, est certes le guide complet et indispensable de tous les veneurs ainsi que des hommes de loi.

JOSEPH LEVÎTRE.



PIEDS TELS QU'ON LES PRÉSENTE EN VÉNERIE



LES HONNEURS DU PIED, MUSIQUE DE M. D'ESTIVAL



## La Membreur du Cheval breton

La coïncidence de la publication d'un bulletin de la Société du Cheval National de trait léger me dispense de faire état de nouveau des détails des Epreuves de traction disputées les 26 et 27 octobre derniers à Loudéac.

Ce bulletin, qui est à la disposition des lecteurs du *Sport Universel Illustré* qui en feront la demande à la Société — 46, rue du Bac, — centralise, d'une façon assez complète, les données techniques de ces Epreuves et les appréciations principales de la Presse qui les envisage.

Je me proposerai donc seulement, en donnant ici la reproduction inédite du parcours assez ingénieux adopté dans la circonstance, de l'encadrer de quelques réflexions spéciales issues du seul choc des résultats.

Le plan ci-joint montre la disposition heureuse du parcours qui a permis aux deux jurys d'Epreuve, secondés par des commissaires échelonnés sur le trajet, d'enregistrer, d'une façon très satisfaisante, le mérite des concurrents, dans les diverses phases des efforts imposés à la traction, en terrain varié, avec un poids déterminé, sur un parcours de plus de six kilomètres.

La note du modèle trait léger, l'examen monté en terrain inégal — du fait de deux autres jurys indépendants — sont venus compléter la tâche des juges de traction.

Des programmes faisant abstraction de la personnalité des concurrents ; l'absence de Rappel complémentaire...

réparateur ; un classement brutal mais sincère, par la somme mécanique des points réalisés ; un championnat venant souligner le classement de la veille ; un temps inexorablement mauvais achevant d'accentuer la tâche ; des animaux pris à la culture, sans préparation, sans entraînement ; aucun accroc dans l'exécution ; aucune défaillance constatée dans la suite : tels sont les principaux faits que je souligne en passant, et qui portent avec eux leur éloquence.

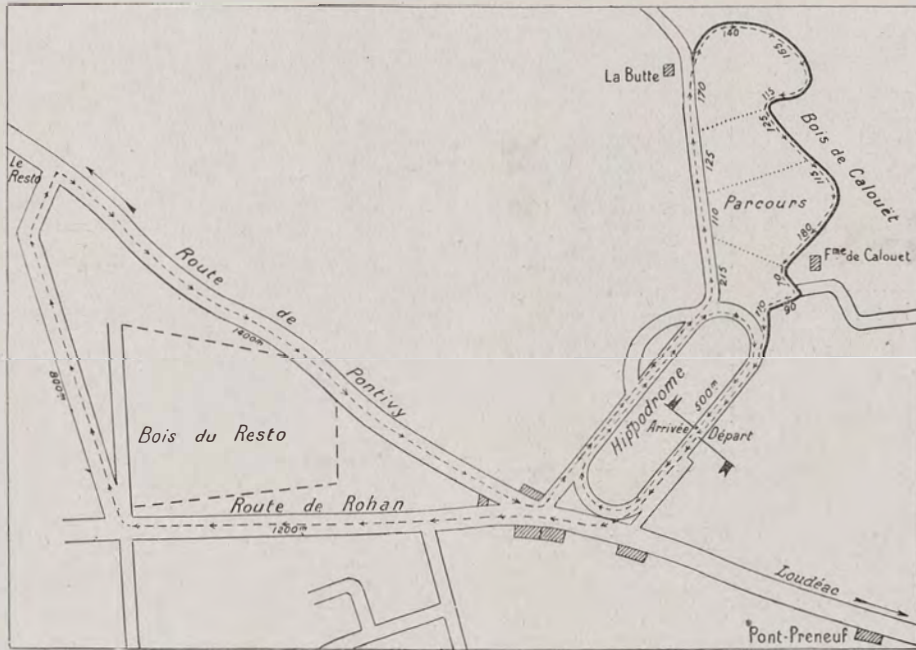
Je veux m'arrêter seulement aujourd'hui sur le domaine des chiffres, et, à l'aide de ceux-ci, tenter un rapprochement qui ne me paraît pas d'un intérêt négligeable.

\*  
\* \*

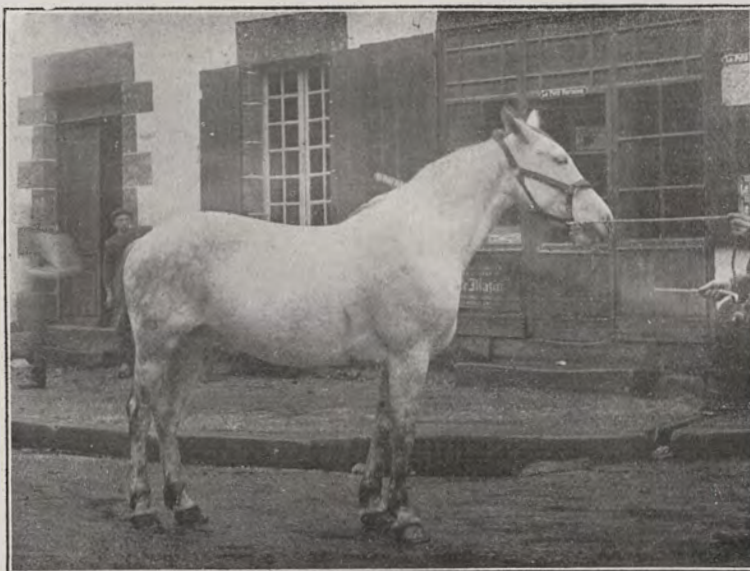
Depuis peu de temps, il est de mode, dans certains milieux sportifs, d'user — d'abuser peut-être



FLEUR DE MAI, A M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> QUÉRO DE TRÉVÉ, 1<sup>er</sup> PRIX  
JUMENT GRIS TRUITÉ, 10 ANS, PAR ÉTIENNE ET ATAO  
Taille 1<sup>m</sup>51, tour de canon 0<sup>m</sup>2025, largeur de canon 0<sup>m</sup>075, longueur de canon 0<sup>m</sup>24,  
tour de poitrine 1<sup>m</sup>85, poids 562 kilos



PLAN DU CONCOURS DE LOUDÉAC



MIRA, A M. FRABOULET D'HÉMONSTOIR, 1<sup>er</sup> PRIX  
JUMENT GRIS MOUCHETÉ, 5 ANS, PAR INDOMPTÉ ET JUMENT DU PAYS  
Tour de canon 0<sup>m</sup>2050, larg. du canon 0<sup>m</sup>0732, long. 0<sup>m</sup>2550, tour de poitrine 1<sup>m</sup>82, poids 480 kilos

— de ce que j'intitulerais la *métromanie*.

On ne rêve que mensurations, pesées, théories, sans vouloir se souvenir que le cheval théorique est assez souvent, hélas, l'antipode du cheval pratique, et que c'est dans l'œil, dans le cerveau du connaisseur, dans l'utilisation de l'homme de cheval que réside le creuset le plus efficace.

Le plus grand malheur veut que les emprunts faits à la théorie soient trop souvent superficiels et contribuent ainsi à fausser les idées.

A l'issue du Concours-Epreuve de Loudéac, il a été décidé de photographier, de mesurer et de peser avec la plus scrupuleuse exactitude quelques unités mises en vedette dans cette réunion.

Ce sont ces données exactes que je reproduis ici.

Je m'excuse que ces photographies — qui n'ont aucune parenté avec les certificats d'origine du *Sport Universel Illustré* — avec l'aléa d'une saison peu propice et d'un temps exécrable ne soient pas plus parfaites et n'avantagent guère les titulaires.

Les mensurations ci-jointes me semblent, par contre, suffisamment éloquents. Elles mettent en cause : le premier prix du Concours-Epreuve des poulinières « Fleur de Mai » ; le premier prix « Mira », le deuxième prix « Falaise » du Concours-Epreuve, en terrain varié. Enfin, elles s'appliquent à deux bidets d'ancienne origine bretonne pure.

L'un « Garçon » (6 ans)

1<sup>m</sup>34, vingt centimètres de

tour de canon, a pris part à

l'épreuve en terrain varié, où il aurait été classé tout à fait en tête sans la note sévère du jury des chevaux montés, influencé sans aucun doute par sa petite taille.

Quant au deuxième, son âge (22 ans) ne lui a pas permis de concourir ; on verra par son portrait qu'il est remarquablement conservé, après un service régulier de plus de quinze ans, en paire, avec un camarade identique, à un omnibus de l'hôtel de Loudéac.

En jetant un coup d'œil sur les chiffres, ceux-ci se révèlent fort éloquents. Nous voyons, par exemple, que « Mira » premier prix de l'épreuve principale, une jument de 1<sup>m</sup>48, pèse 480 kilos, soit exactement dix fois les centimètres de la taille (au-dessus de 1 mètre).

\*  
\* \*

On semble désireux, dans cer-



CONCOURS DU 26 OCTOBRE 1909 A LOUDÉAC

NOM & DOMICILE DU PROPRIÉTAIRE	NOM DE LA JUMENT	ORIGINES		ROBE	TAILLE	DIMENSIONS DU CANON			POITRINE	POIDS	OBSERVATIONS (AGES)
		PÈRE	MÈRE			TOUR	LARGEUR	LONGUEUR			
Veuve Quéro, à Trevé...	Fleur de Mai	Kieenne { Utrecht Harmonieux	Atao { Corlay Emeutier	gris truit.	1 <sup>m</sup> 51	20 <sup>%</sup> 25	7 <sup>%</sup> 50	0 <sup>m</sup> 24	185 <sup>%</sup>	562 k.	10 ans
Fraboulet, à Hémonstoir.	Mira	Indompté { Seymour Phare	Jument du pays	gris mouch.	1 <sup>m</sup> 48	20 <sup>%</sup> 50	7 <sup>%</sup> 32	0 <sup>m</sup> 255	182 <sup>%</sup>	480 »	5 ans
Michel, à Trevé.....	Falaise	Toulon { James Watt Edimbourg	Indompté { Seymour Phare	gr.pomm.	1 <sup>m</sup> 50	20 <sup>%</sup>	7 <sup>%</sup> 30	0 <sup>m</sup> 26	178 <sup>%</sup>	428 »	3 ans
Le Corre, à Baud.....	Garçon	Bidet breton		gr.pomm.	1 <sup>m</sup> 34	20 <sup>%</sup> 00	7 <sup>%</sup> 12	0 <sup>m</sup> 23	165 <sup>%</sup>	370 »	6 ans
Gasse, à Loudéac.....		Bidet breton		gris truit.	1 <sup>m</sup> 35	19 <sup>%</sup> 50	7 <sup>%</sup> 30	0 <sup>m</sup> 22	162 <sup>%</sup>	352 »	22 ans

tain milieu artilleur de faire graviter désormais les exigences de poids, à réclamer des animaux candidats aux batteries montées, autour du chiffre fatidique de cinq cents kilos.

Il semble vraiment singulier — un récent communiqué officieux nous confirme dans ces présomptions — de voir utiliser des données aussi arbitraires.

Un cheval n'est pas une pâte molle qu'on étire pour les besoins de la cause : son poids doit être fonction de sa taille.

Or les règlements actuels, qui fixent la limite minima de taille à 1<sup>m</sup>54, excluraient du service « Mira » qui toise 1<sup>m</sup>48, pèse

peu intéressant dans la circonstance, d'une colonne nouvelle : le rapport du poids de l'animal aux centimètres de la taille (au-delà de 1 mètre).

J'estime que sur le chapitre des achats, cette proportion précise doit être mise en cause au lieu et place d'un nébuleux chiffre *omnibus*.

Dans des recherches particulières que j'ai faites, je suis arrivé à établir que ce rapport doit pratiquement être au moins égal à 8,5

$\frac{P}{c} \geq 8.5$  pour un cheval en service ou en travail régulier de culture, et atteindre un minimum de 9 pour un cheval pris à l'herbage ou dans les écuries de vente :  $\frac{P}{c} \geq 9$ .

Un simple coup d'œil dans la 5<sup>e</sup> colonne,  $\frac{P}{c}$  sera édifiant à cet égard.



RACHEL, APP. A M. GOUBIN DE LANGAST  
5<sup>e</sup> PRIX — JUMENT ROUANNE, 3 ANS, PAR CAMBAUD

480 kilos, et a traîné 500 kilos dans l'épreuve en terrain défoncé avec le succès que l'on sait.

Ces mêmes règlements interdiraient également l'acquisition du premier prix des poulinières, « Fleur de Mai » qui toise 1<sup>m</sup>51 et pèse cinq cent soixante kilos.

En revanche, ce même règlement a valu l'acceptation et le maintien dans les batteries de chevaux de 1<sup>m</sup>66 et 1<sup>m</sup>67, dont certains ne pèsent que 440 kilos!!... avec une mensuration de tour de canon n'atteignant même pas celle d'un bidet breton de 1<sup>m</sup>34!!... Et qui sait? Si à l'examen, il ne s'en révélerait pas de plus défavorables.

\*\*

Dans cette discussion de chiffres, il me paraît piquant d'introduire des emprunts extérieurs indépendants qui viennent fortifier mon argumentation.

Qu'on veuille bien se reporter au tableau ci-joint, extrait de la récente brochure, où M. Claude Marty s'est fait le champion de la membrure de l'anglo-arabe. A ce tableau — dont les données originales sont fournies directement par le 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie — j'ai apporté la seule modification suivante : la substitution, à un élément

TABLEAU A

23<sup>e</sup> Régiment d'artillerie (Toulouse)

NOMS	ORIGINES	TAILLE	POIDS	Périmètre du Canon	Rapport du poids aux centimètres de la taille
Tribby.....	Saint-Jean-d'Angély	1,59	445	0,19	7,55
Fulton.....	—	1,62	480	0,185	7,74
Bérézina.....	—	1,63	585	0,19	9,28
Xaintrailles.....	Alençon	1,60	480	0,20	8,00
Cafart.....	Caen	1,63	498	0,20	7,90
Sancy.....	Saint-Jean-d'Angély	1,60	465	0,195	7,75
Banquier.....	—	1,58	445	0,20	7,67
Libéria.....	Saint-Lô	1,60	495	0,19	8,25
Houlette.....	Aurillac	1,54	400	0,18	7,40
Tarquin.....	Saint-Jean-d'Angély	1,64	460	0,19	7,18
Tant-Mieux.....	—	1,67	490	0,20	7,31
Faguette.....	—	1,56	485	0,19	8,66
Noisette.....	Saintes	1,58	435	0,185	7,67
Avranches.....	Fontenay	1,58	450	0,185	7,75
Fadchon.....	—	1,57	405	0,185	7,10
Flore.....	—	1,64	482	0,18	7,56
Faucon.....	—	1,59	420	0,182	7,71
Faisceau.....	—	1,58	430	0,18	7,41
Faveur.....	—	1,63	435	0,182	6,90
Charlotte.....	—	1,56	470	0,19	8,39
Abaque.....	Saint-Jean-d'Angély	1,63	445	0,19	7,66
Casse-Pierre.....	Alençon	1,58	495	0,19	8,53
Dolman.....	Saint-Jean-d'Angély	1,56	500	0,19	8,92
Archal.....	Fontenay	1,66	440	0,192	6,66
Durandale.....	Guéret	1,57	485	0,185	8,50
Garance.....	Guingamp	1,58	505	0,208	8,70
Cancrelat.....	Caen	1,62	505	0,205	8,14
Calais.....	—	1,60	470	0,21	7,83
Pétillant.....	—	1,65	540	0,215	8,30
Acabit.....	Saint-Jean-d'Angély	1,61	470	0,205	7,70
Urgente.....	Saint-Lô	1,61	450	0,20	7,37
Coquette.....	—	1,60	465	0,21	8,25
Achelle.....	Fontenay	1,60	485	0,195	8,08
Algérie.....	Saint-Jean-d'Angély	1,61	450	0,19	7,37
Sultane.....	—	1,59	445	0,19	7,54
Fidèle.....	—	1,59	430	0,19	7,28
Académicien.....	—	1,59	490	0,198	8,30
Dugazon.....	Fontenay	1,60	505	0,19	8,41
Amélie.....	Saint-Jean-d'Angély	1,59	462	0,195	7,83
Accessit.....	—	1,60	520	0,193	8,66
Gaillarde.....	Guéret	1,66	530	0,192	8,03
Gibeline.....	—	1,64	525	0,188	8,20
Thérèse.....	Saint-Lô	1,56	490	0,20	8,75
Augusta.....	Saint-Jean-d'Angély	1,57	510	0,195	8,94
Albarraise.....	—	1,58	460	0,192	7,93
Aurore.....	—	1,60	470	0,19	7,83
Supplément au tableau B :					
Vitesse.....	Saint-Lô	1,67	505	0,20	7,53
Youka.....	Saint-Jean-d'Angély	1,66	460	0,20	6,96



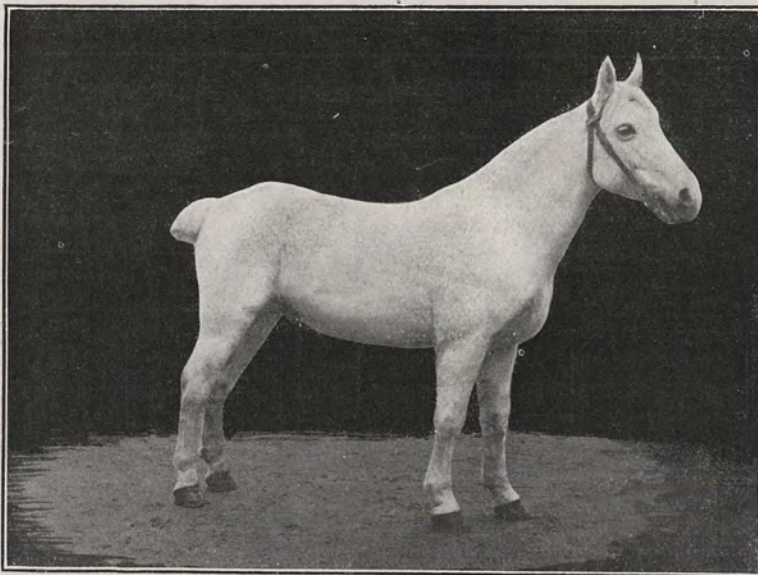
## RÉSUMÉ DES TABLEAUX A

Classement d'après l'importance de la membrure.

Chevaux dont le périmètre de canon a été pris à 10 cent. au-dessous de l'os crochu.

## MOYENNES

N° DE CLASSEMENT	ORIGINES	o/o
9 <sup>e</sup> chasseurs	Anglo-arabes	5.140
1 <sup>er</sup> hussards	—	5.100
17 <sup>e</sup> escadron du train	(Mulets)	4.994
14 <sup>e</sup> hussards	Anglo-arabes	4.900
10 <sup>e</sup> dragons	—	4.860
17 <sup>e</sup> escadron du train	—	4.769
Elevages de la région	—	4.690
Remonte : Légère, très légers	—	4.650
Espagne : Dragons de Montera	Andalous	4.640
2 <sup>e</sup> dragons	Mâconnais	4.630
Remonte : Légère, très forts	Anglo-arabes	4.620
22 <sup>e</sup> dragons	Normands	4.590
17 <sup>e</sup> escadron du train	Norm <sup>nd</sup> , vendéens, charentais	4.553
Rem <sup>te</sup> : Dragons exceptionnels]	Anglo-arabes	4.510
Omnibus et tramways Pons	—	4.512
2 <sup>e</sup> cuirassiers	Normands	4.420
18 <sup>e</sup> artillerie	Normands, vendéens	4.390
Remonte : Dragons, ordinaire	Anglo-arabes	4.380
Omnibus et tramways Pons	Normands	4.38
Garde républicaine	Normands commerce	4.300
Haras	Anglo-arabes	4.209
Italie : Artillerie	Normands, bretons, italiens et austro-hongrois	4.194
23 <sup>e</sup> d'artillerie	Normands, vendéens	4.100
10 <sup>e</sup> cuirassiers	Norm <sup>nd</sup> , mâconnais, charentais	4.070
Haras	Normands et norfolks	4.011
Gendarmerie	Chevaux du commerce	3.755
Espagne : Haras	Etalons norm., bret., percherons	3.650
Boulonnais	Etalons boulonnais	2.700



Clichés Robin Loudéac.

BIDET BRETON APP. A M. GASSE DE LOUDÉAC, 22 ANS, GRIS TRUITÉ

Taille 1<sup>m</sup>35, tour de canon 0<sup>m</sup>135, largeur du canon 0<sup>m</sup>073, longueur du canon 0<sup>m</sup>22  
tour de poitrine 1<sup>m</sup>62, poids 352 kilos

On y verra que, sur 48 unités formant la composition d'une batterie prise au hasard, 8 seulement satisfont à la restriction ci-dessus. De ces huit — qui obtiennent le satisfecit — fait partie l'unique représentant de Bretagne.

Que dire, par contre, de ce rapport  $\frac{P}{c}$  donnant ici, 6,96, — là 6,66 avec des animaux de 1 m. 66 pesant 460 kil. — 430 kil. !

La comparaison est éloquente :

Un artilleur en service, Archal, 1 m. 66. 440 kil. —  $\frac{P}{c} = 6.66$ .

La première prime de Loudéac que le règlement classe trop petite, 1 m. 51 : 560 kil. —  $\frac{P}{c} = 11$ .

\*\*

Je veux terminer en empruntant à la brochure de M. Claude Marty un dernier tableau comparatif, issu de son argumentation principale.

— L'auteur me permettra de faire quelques réserves à l'endroit de sa doctrine. —

Son classement d'après l'importance de la membrure placerait à la limite inférieure de son tableau les Etalons Boulonnais, puis les

Etalons utilisés par les Haras d'Espagne de provenances normande, bretonne, percheronne. Enfin, au sommet du classement viennent planer les unités d'élite — anglo-arabes — qui domineraient sans conteste, sans rivaux.

Or, si nous nous reportons aux mensurations de Loudéac, si nous établissons, par le même procédé, l'importance de la membrure des deux bidets d'ancienne race bretonne, nous obtenons aussitôt pour l'un le chiffre de 5,45, pour l'autre le chiffre de 5,54.

Ces chiffres : 5,45 — 5,54, si nous les faisons figurer dans le tableau fondamental de M. Claude Marty, nous constatons aussitôt que la quintessence des anglo-arabes se trouve reléguée à un rang inférieur.

Leur meilleur chiffre est 5,14.

De cette constatation il ressort de toute évidence que la membrure du bidet breton ne craint aucune comparaison. Si on a pu parfois mettre en doute la puissance de la structure de certains chevaux de provenance bretonne, la faute n'en revient donc nullement à l'ancêtre indigène de vieille souche, si maltraité, sous le couvert d'amélioration, par la méthode administrative.

Que M. Claude Marty me pardonne ces légères critiques en les adoucissant par ses souvenirs. Le bidet breton et le cheval du Midi n'ont-ils pas la parenté commune de l'arabe, dont nous allons enfin reprendre en Bretagne la saine tradition ?

Les chiffres et comparaisons ci-dessus paraissent revêtir des apparences terriblement accusées.

Ne semblent-ils pas constituer une véritable leçon de choses pour ceux qui se souviennent de ce que j'écrivais naguère ici-même ?

J'apportais alors la preuve — elle se confirme aujourd'hui bien davantage, — la preuve du marasme dans lequel s'est débattu le recrutement de l'artillerie. Celui-ci se présente sous un jour meilleur, aujourd'hui que luit l'espoir d'un renouveau bienfaisant à la fois pour l'Agriculture et pour la Défense Nationale, dont les intérêts deviendront ainsi heureusement solidaires dans la formule du cheval d'artillerie.

Comte H. DE ROBIEN.

## ÉTRENNES AGRÉABLES

S'il est un mois chéri des enfants et aussi des jeunes gens, c'est bien celui de janvier.

En cette époque de souhaits et de vœux, les cadeaux sont à l'ordre du jour et sont attendus avec impatience par les petits et les grands.

Rien ne nous paraît devoir être plus chaleureusement accueilli par un jeune homme ou même une jeune fille, en ce véritable siècle du sport, qu'un carnet d'abonnement au manège Pellier.

C'est là, en effet, qu'il appartient de faire ses premiers pas dans la voie d'une impeccable équitation ; c'est là qu'il convient d'apprendre, comme il sied, l'art du maintien sur sa monture ; c'est là enfin que le néophyte reçoit les excellentes leçons de guide, qui en font rapidement un parfait cavalier.

Une clientèle d'élite fréquente, du reste, assidûment le manège Pellier, admirablement situé, en plein bois de Boulogne. Le travail du début s'effectue sur une piste spacieuse, se continue par des charmantes promenades dans les merveilleuses allées de notre Bois de Boulogne, sous la conduite habile de maîtres expérimentés.

L'exercice du cheval est de noble distraction ; il est agréable, en même temps que salutaire à la santé ; aucun cadeau de nouvel an n'est donc plus recommandable.

## Le Cheval mexicain

ON vient de fonder à Mexico une société de courses. Il semble bien que ce soit dans l'intention d'attirer dans la République les propriétaires que la loi prohibitive des Etats-Unis en a chassés.

Il y a longtemps déjà que des tentatives pour acclimater les courses au Mexique avaient été faites. Les Anglais installés dans le pays vers 1824, y transportèrent, comme ils l'ont fait partout, ce noble jeu. Il y avait, vers 1840, un hippodrome tracé dans la plaine qui sépare



Mexico de la Guadeloupe. Et nous avons retrouvé une excellente narration des courses qu'y disputèrent vingt-cinq chevaux tous d'espèce indigène mis en ligne par neuf Anglais, quatre Mexicains et un Colombien, il y a 70 ans environ.

Ces animaux, dit le *Sportsman Magazine*, étaient vigoureux, agiles et la plupart d'une grande beauté. La longueur des courses qu'ils disputaient variait de 200 à 400 mètres et ne dépassait jamais 500. Et le motif invoqué pour justifier ces déboulés était la raréfaction de l'air sur le plateau si élevé du Mexique.

Les jockeys vêtus « à la légère » montaient leurs chevaux sans selle. Le poids était fixé et égalisé en chargeant le jockey ou le cheval et allait de 127 à 147 livres.

Les tribunes couvertes étaient préparées pour les dames et les spectateurs de distinction, mais les élégantes restaient en voiture et les hommes à cheval.

Si le cheval mexicain n'avait à fournir sur l'hippodrome que des distances ridiculement courtes, mode qui s'est perpétuée, paraît-il, et qui a envahi le Texas et les Etats du Sud de l'Amérique, en revanche, les montures du pays étaient renommées pour leur endurance dans le service. Les animaux les plus ordinaires parcouraient sans beaucoup trop d'efforts une distance de 25 à 30 lieues par jour, soit au trot, soit au petit galop, mais le plus souvent à l'amble, le *sobrepaso*, allure spéciale qu'ils arrivaient à acquérir très rapidement. Dans le *sobrepaso*, le cheval procède en avançant à tour de rôle chaque bipède latéral, les jambes de devant relevées et prenant beaucoup de terrain, les membres postérieurs rasant le sol. Ils arrivaient à couvrir ainsi deux lieues à deux lieues et demie à l'heure, sans fatiguer le moins du monde leur cavalier, et soutenaient très longtemps ce train.

De l'avis des voyageurs, « aucun cheval européen n'égalait en qualité pour le voyage le cheval mexicain, dont les allures agréables, le fonds, la sobriété, l'adresse et la sûreté sur les routes les plus dangereuses, les passages par-dessus les torrents ou les précipices ne peuvent être trop appréciés ».

On sait qu'au moment de la conquête par Cortès, le Mexique ne possédait aucune race équine. Ce sont les sujets apportés par l'armée espagnole qui ont formé la base de la population chevaline actuelle. Plus tard, on fit venir, d'Espagne et des Antilles, pour l'améliorer quelques andalous et barbes.

De taille peu élevée, mais bien proportionnée, pleins de feu et actifs, fins de membres, très souples, les petits chevaux mexicains de l'espèce commune affectent des colorations très spéciales, café au lait, bai doré, alezan lavé, tigré, qui accusent une certaine dégénérescence.

Les photographies, que nous reproduisons ci-contre, représentent les acteurs d'un formidable raid qui prouve bien l'extraordinaire endurance des chevaux mexicains.

Un Français, M. A. Girard, parti de San Juan (2.200 mètres d'altitude), accomplit en 32 heures et par des chemins inexistant le trajet aller et retour (142 kilomètres), de cette ville à Temascaltepec (1.100 mètres d'altitude), en passant au pied de Nevada de Talma, à 4.500 mètres d'altitude.

Il parcourait le premier jour, en 9 heures, 60 kilomètres, puis après un repos de 12 heures couvrait le lendemain, en 12 heures, 82 kilomètres, non sur des chemins mais sur une simple piste où les cotes et les descentes atteignaient souvent 30 o/o.

Le cheval que montait M. Girard, et qui a réalisé ce véritable record d'endurance n'était pourtant pas entraîné pour une telle épreuve, et de l'avis des indigènes, 8 sur 10 de ces poneys mexicains, mal nourris et d'apparence chétive, sont capables d'en faire autant.

Le poids porté par ce cheval dans cette randonnée, excédait pourtant 145 kilos,

représentés par le poids du cavalier, la lourde selle mexicaine et le volumineux paquetage.

Une telle performance prouve donc indiscutablement la valeur et l'endurance du cheval mexicain.



M. GIRARD EN SELLE SUR SON PONEY MEXICAIN  
AVEC LEQUEL IL PARCOURUT 142 KILOMÈTRES EN 32 HEURES



CHEVAL MEXICAIN



MULE DU MEXIQUE



## UN VAPEUR BRISE-GLACE PORTE-TRAINS

DANS ces dernières années, les bateaux brise-glace se sont multipliés dans les pays septentrionaux, en Europe aussi bien qu'aux Etats-Unis. Les uns, comme celui qui nous occupe, sont affectés au transport des trains pour la traversée des grands lacs ou des estuaires et, au Danemark, en particulier, il n'y a pas moins de 8 lignes de trains-ferries pour relier ce royaume avec les pays circumvoisins. Les autres, au contraire, ont été construits spécialement comme bélier brise-glace, tel que le fameux vapeur russe *Ermack*, dû aux plans du regretté amiral Makaroff, et qui, depuis une dizaine d'années, remplit consciencieusement son rôle en ouvrant chaque hiver un passage aux steamers qui essaient de regagner les ports de la Baltique. Naturellement, ces derniers navires, destinés à assurer un service aussi

déterminées et enfoncées dans la banquise. Les machines furent mises en mouvement, en même temps que les treuils à vapeur halaient sur les ancres à glace, et le navire se remit en marche et sortit de la banquise par l'arrière, sans effort apparent et sans difficulté.

Naturellement, les bacs à vapeur porte-trains ne sont pas aussi formidables que le bateau que nous venons de décrire ; il faut néanmoins en excepter les porte-trains qui traversent le lac Baïkal et qui doivent émettre des glaces de plusieurs mètres d'épaisseur. Le ferry-boat *Sainte-Marie*, que représente notre photographie, n'en a pas moins à remplir un service des plus pénibles, au cours de l'hiver, puisqu'il doit transporter chaque jour, d'un côté à l'autre du détroit de Mackinaw, de 9 milles de large, des trains entiers, en se frayant un passage à travers les glaces qui encombrant cette mer intérieure,



LE VAPEUR BRISE-GLACE " SAINTE-MARIE "

dur, sont d'une solidité à toute épreuve et construits avec des matériaux d'une résistance telle qu'on a calculé que, s'ils étaient pressés de toutes parts dans la banquise, celle-ci serait impuissante à les écraser et qu'ils pourraient être soulevés sans souffrir des chocs jusqu'à reposer en entier sur la glace.

Pour arriver à briser la banquise, ces navires doivent, en outre, être doués d'une puissance propulsive extraordinaire. Ils ont généralement des machines très fortes actionnant trois ou quatre hélices à quatre branches, en nickel-acier généralement, d'une épaisseur formidable et assez robustes pour supporter sans rupture tout l'effort des machines, même lancées à toute vitesse, lorsque des glaces trop épaisses ou trop dures les empêchent de tourner.

On a vu l'*Ermack*, dans la Baltique, traverser avec une vitesse de 9 nœuds, sans presque s'en apercevoir et sans la plus petite difficulté, des glaces qui flottaient à la dérive et mesuraient environ 1<sup>m</sup>50 d'épaisseur. Pour éprouver sa puissance, on tenta avec lui la curieuse expérience suivante, dont il se tira à son honneur. Il stoppa, pendant une nuit, et se laissa envelopper par les glaces qui prirent instantanément autour de lui ; le lendemain matin, de bonne heure, on commença le travail de dégagement en s'éclairant avec des projecteurs électriques, des ancres à glace furent portées dans des directions

et, cette tâche, il l'accomplit à la satisfaction de la Compagnie à laquelle il appartient. Sur le *Sainte-Marie*, comme sur ses similaires, les wagons sont assujettis, au moyen de crampons, de sabots et de chaînes, sur des voies ferrées installées sur le pont principal, établi un peu au-dessus de la flottaison, de façon à bien correspondre avec les plate-formes d'embarquement ou de débarquement des trains, sur les deux rives du détroit, et à éviter les différences de niveau. Du reste, pour maintenir un alignement rigide entre les voies de terre et celles du bord pendant ces opérations, tous ces bateaux ont généralement des caisses à eau latérales de stabilité d'une contenance de près de 100 tonnes, que l'on vide ou que l'on remplit à volonté. Au moment où l'on embarque une rame de wagons, on remplit, à l'aide d'une pompe centrifuge, pour maintenir la balance transversale, la caisse à eau du bord opposé que l'on vide à l'embarquement de la seconde rame.

Au-dessus du pont des wagons sont aménagés les cabines des passagers et de l'état-major, et le salon. Les passagers peuvent en effet, soit effectuer la traversée sans descendre de leurs wagons, soit se répandre dans les salons et les cabines du bord.



## FOOTBALL-RUGBY

*Après le premier tour des Championnats de Paris*

**L**es matches du premier tour viennent à peine de se terminer que déjà les rencontres de la poule retour du Championnat de Paris de football rugby commencent à se disputer.

Avant que nos clubs parisiens soient une dernière fois aux prises pour la conquête du titre de champion, examinons si vous le voulez bien, leur position après la poule aller du championnat.

Il est heureux de constater que jamais à Paris compétition n'avait été plus ouverte ; les cinq clubs de première série mettent tous en ligne des équipes de classe et les trois actuels leaders du classement : le Sporting Club Universitaire de France, le Racing Club de France et le Stade Français sont de force sensiblement égale.

Les rencontres officielles qui viennent de se disputer en ce début de saison ont littéralement enthousiasmé les fanatiques du ballon ovale qui de plus en plus nombreux suivent avec intérêt les grands matches dominicaux et se passionnent des exploits de leurs clubs favoris.

Contrairement à l'année dernière, aucun club ne s'est encore nettement détaché ; le Sporting Club Universitaire de France, qui n'a du reste pas encore été battu par une équipe française, ne remporte pourtant la Coupe de l'Olympique (championnat aller) que d'un point sur le Racing Club de France qui ne précède lui-même le Stade Français que d'un point également.

Vainqueur du Racing après une mémorable partie, le Sporting ne put faire que match nul avec le Stade qui, lui-même, s'était fait battre par le Racing.

De tels résultats, tout en rap-

prochant le classement des concurrents, prouvent bien la similitude de classe de nos trois équipes de tête qui peuvent se battre tour à tour, et pour lesquelles le coefficient veine doit entrer pour une bonne part dans les résultats définitifs.

Les deux autres clubs de première série, le Cercle Amical et l'Association Sportive Française, quoique sensiblement

prouvé, par de jolies performances, qu'ils étaient de taille à lutter avec leurs rivaux.

Une telle lutte fait progresser activement le rugby dans la région parisienne qui, certes, peut espérer, avec une telle émulation, voir ses couleurs dignement représentées lors des prochaines rencontres du Championnat de France.

Les matches retour vont, certes, donner lieu à des luttes émotionnantes, à des rencontres acharnées

au possible, qui attireront sur nos grounds de la banlieue parisienne, sur le terrain de Colombes, du Polo de Bagatelle et du Parc des Princes, la foule des sportsmen parisiens.

Quel club sortira vainqueur de l'actuel Championnat ?

Bien malin serait celui qui pourrait le pronostiquer.

Certes, la victoire n'échappera pas à un des trois clubs actuellement en tête, mais lequel des trois pourra-t-il s'enorgueillir du glorieux titre de champion ?

Le Sporting continuera-t-il la série de ses victoires ?

Le Racing, renouvellera-t-il son exploit de l'an dernier ?

Le Stade, enfin, se réhabilitera-t-il de ses mauvais débuts ?

Les prochaines rencontres nous fixeront sur ce sujet.



UNE BELLE CHARGE DU TROIS-QUART INTERNATIONAL HOUBLAIN  
LORS DU RÉCENT MATCH : SPORTING CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE-UNION SPORTIVE DU MANS



UNE PASSE EN VITESSE AU TROIS-QUART LESIEUR, PENDANT LE DERNIER MATCH ALLER  
DU CHAMPIONNAT DE PARIS : STADE FRANÇAIS-ASSOCIATION SPORTIVE FRANÇAISE

G. DRIGNY.



# CHRONIQUE FINANCIÈRE

Le « Froid Industriel » (suite). — Les applications du Froid sont assez nombreuses pour faire l'objet d'exploitation de nombreuses sociétés financières considérables.

C'est en effet par millions que se chiffrent les affaires de ce genre aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne...

La première application qui vienne à l'esprit est celle de la glace. La glace naturelle est impure. La glace artificielle, au contraire, est absolument indemne de tout élément mauvais. Les Etats-Unis en exportent, rien qu'en Angleterre, plus de 200 millions par an.

Dans un autre ordre d'idées, les préfectures n'autorisent plus aujourd'hui les municipalités à construire des abattoirs sans chambres frigorifiques.

En Allemagne, il y a actuellement plus de 600 entrepôts frigorifiques municipaux. En France, nous n'en possédons que 3. On voit ce qu'une Société bien outillée peut avoir à installer. Quant aux services des entrepôts, ils sont inappréciables. Les viandes entreposées ne sortent qu'au fur et à mesure des besoins du commerce, supprimant ainsi tous risques de va-et-vient, de transports, de dépréciations, etc... La bête ne quitte le dépôt frigorifique qu'au moment d'être livrée au consommateur. Plus de pertes, plus d'avilissements des prix, la viande sortant dans le même état qu'elle était entrée.

Une expérience bien concluante est venue à point corroborer cette dernière assertion.

Le docteur Carrel, s'occupant de greffes humaines, a prélevé une artère humaine qu'il a conservée frigorifiquement pendant plusieurs semaines, et qu'il a greffée ensuite avec un entier succès sur un autre individu.

C'est donc la preuve absolue que le Froid avait conservé dans son état absolument intact l'objet qui avait été soumis à son action.

Aussi les Allemands, prompts à voir tous les bénéfices à retirer d'une application, ont-ils étendu de suite cette dernière à ce qu'ils ont de plus cher au monde, à leur armée. Plus de ces troupeaux immenses embarrassant les troupes. Plus de tueries qui saturent l'air de miasmes et font perdre du temps.

L'armée allemande tout entière a toujours prêts, maintenant, dans ses entrepôts frigorifiques, des vivres pour tenir la campagne pendant une année!

Pour passer à un autre pays, sait-on ce que les six grandes Compagnies américaines de conserves alimentaires entreposent de viandes par an dans leurs chambres froides? En 1907, 4 milliards 800 millions de viande!

Les mêmes Etats-Unis ont conservé, en 1906, pour 75 millions de francs de volailles.

Quant aux denrées laitières et beurrières, la France, qui alimentait autrefois la Grande-Bretagne en lait et en beurre, se voit aujourd'hui supplantée par le Danemark, la Russie et l'Autriche, qui ont des entrepôts, des wagons et des navires frigorifiques.

En 1907, la Russie a exporté 126.758.400 francs de beurre; les Etats-Unis, 120 millions passés, et le Danemark, petit pays moins peuplé que Paris (2,300.000 habitants), en a exporté plus de 170 millions, tandis que la France atteignait à peine 67 millions.

On pourrait en dire autant pour la conservation et l'exportation de toutes denrées périssables.

A l'étranger, il existe de nombreux entrepôts où se conservent les œufs recueillis dans les périodes de grosse ponte.

La Russie, à elle seule, a exporté, en 1906, 2 milliards 833 millions d'œufs pour une valeur totale de 161.488.000 francs. Au Danemark, on en exporte chaque année pour près de 180 millions de francs.

Il en est de même du poisson.

Ici se place une observation presque amusante. Sait-on quel est le grand fournisseur de poissons de mer

en France et en Europe? C'est la maison dont les entrepôts sont à Bâle, en Suisse, pays sans frontières maritimes!

Demandez un beau poisson de mer, c'est là Christen, de Bâle, qui vous l'expédie aussitôt.

A ce métier, M. Christen est devenu millionnaire.

On voit, avec ce trop court exposé, tout l'industrie frigorifique installée dans les pays dans nos colonies, par exemple, en Algérie, pourrait rendre de services.

Nous allons terminer cette chronique par quelques lignes allant du sévère au plaisant, sans perdre de leur valeur probante.

Dernièrement, l'*Economiste*, journal financier plus sérieux, parlant du rapport de la Chambre de Commerce de Marseille, constatait que, depuis le blissement de chambres frigorifiques le commerce de fleurs frais avait progressé d'une façon très considérable.

Du fruit à la fleur, la transition n'est pas si facile. De nombreux acheteurs, notamment au 1<sup>er</sup> mai, se sont sans doute étonnés que les fleuristes leur offrir du muguet fleuri en plein hiver.

C'est bien simple avec le *Froid Industriel*.

A Hambourg, le plus grand entrepôt frigorifique de l'Allemagne, on entrepose par an 14 millions de fleurs de muguet, représentant 400.000 manchettes. On prend le muguet quand il commence à peine à pousser, on l'entrepose dans des chambres frigorifiques à température de 4 à 7° au-dessous de zéro, et, après une série de transitions en chambres de températures diverses, on l'amène au point de floraison pour le vendre à l'entrée de l'hiver.

(A suivre.)

Pour tous ordres et renseignements, écrire à M. L. au "Sport Universel illustré".

## PETITES ANNONCES

**VENTE** au Palais de Justice, à Paris, le 22 Janvier 1910, à deux heures, en 7 lots de :

**1° Immeuble PLACE DE LA BORDE, N° 14, à Paris**, revenu brut : 44.264 fr. 55 c. ; Mise à prix : **420.000 francs**; **2° MAISON A PARIS, RUE ETIENNE-MARCEL, N° 51** et **Place des Victoires n° 7**; revenu brut : 53.859 fr. 90 ; Mise à prix : **560.000 francs**.  
**3° Imm. RUE D'ANGOULEME, N° 92 à Paris** et **Impasse de la Baleine**; revenu brut : 5.200 francs; Mise à prix : **60.000 francs**.

**4° PROPRIETE A SAUMUR** (Maine-et-Loire) R. d'Alsace, 14. Rev. br. : 1.600 f. M. à pr. : **20.000 f.**

**5° TERRAIN AVEC CONSTRUCTIONS** y attenant à **Boulogne-Billancourt** (Seine), route de Versailles, n° 58 bis, ancien 74 ; C<sup>s</sup> 1.480<sup>m</sup>88. Rev. br. : 2.043 fr. Mis à prix : **24.000 francs**.

**6° TERRAIN AVEC CONSTRUCTIONS Y ATTENANT** à **Boulogne-Billancourt**, rue Thiers, 56. C<sup>s</sup> 3.061<sup>m</sup>70. Rev. br. : 1.020 fr. M. à pr. : **14.000 fr.**

**7° PROPRIETE A SAUMUR** (Maine-et-Loire) rue de Bordeaux, 46. Revenu brut : 1.025 francs ; Mise à prix **14.000 francs**. S'adresser à M<sup>rs</sup> **Deschamps**, ADAM, BREDIN, JOHANET, avoués à Paris, et à M<sup>rs</sup> J. BAUDRIER et COUTURIER, notaires à Paris, et SIMONNEAU, notaire à Saumur. N.

**VENTE** au Palais à Paris, le 22 janvier 1910, à deux heures, 1 lot : **IMMEUBLE à PARIS AVENUE DU BOIS-DE-BOULOGNE, N° 41** ET SOL DE LA RUE NOUVELLE, NON ENCORE CLASSE. L'AVENUE MALAKOFF à ALLANT DE LA RUE DE LA POMPE. Revenu brut : **265.237 fr.** environ  
**MISE A PRIX : 2.170.000 FRANCS**  
S'adresser à M<sup>rs</sup> **Deschamps**, BREDIN et JOHANET, avoués; et J. BAUDRIER, notaire à Paris. N.

**PROPRÉTÉ R. Foucault, 6** et R. Fresnel; Maison, cour Paris C<sup>s</sup> 800<sup>m</sup> Ecuries, Remises  
Rev. br. 23.265 fr. M. à p. **325.000 fr.**  
Adj. Ch. Not. 15 fév. M<sup>rs</sup> **Dubost**, not., 32, R. Mathurins. N.

**VENTE** au Palais, le samedi 22 janvier 1910, 2 heures, sur baisse de mise à prix, **PROPRIETE A PARIS RUE LAFAYETTE, 214** et **QUAI VALMY 191 et 193** (X<sup>e</sup> arrondissement) CONTENANT **3.900<sup>m</sup> 5 LORS** avec faculté de réunion. Revenu brut : 4.300 francs. Passage, conciergerie, chapelle, bâtiments, cour, jardin. Mises à prix : 1<sup>er</sup> lot : 150.000 fr.; 2<sup>e</sup> lot : 6.000 fr.; 3<sup>e</sup> lot : 22.000 fr.; 4<sup>e</sup> lot : 20.000 fr.; 5<sup>e</sup> lot : 27.000 fr. Total : 225.000 fr. S'adresser à M<sup>rs</sup> **Brunet**, avoué, 95, rue des Petits-Champs et à M. MÉNAGE, administrateur judiciaire, 44, rue des Mathurins. A.

A vendre 2.000 fr. **jument** baie, 3 ans, 1<sup>m</sup>62 par Hetman et Courtisane, sœur de 3 chevaux en 1'37", peut être essayée en 1'44" sur la distance. Saine et nette, beau modèle, belles allures, bon caractère. — S'adresser à M. J. Romain, au bureau du journal. 198

**Pur sang ang.-ar.**, hong. al., 1<sup>m</sup>56, par Zarnet, p. s. ar. et Grenadière, p. s. ang., prend 5 a., pap., très brill., se monte, bon caract. Pr., 1.000fr. Bezaudin, prop., Soissons (Aisne). 342

A vendre **jument** baie, prenant 7 ans, 1<sup>m</sup>63, Se monte et s'attelle à la perfection. Trois allures parfaites. Energique et sage. Grosse sauteuse. Absolument saine et nette. 2.200 fr. Large essai. — S'adresser M. X., officier de cavalerie, 2, place de l'Eglise, Mourmelon-le-Grand (Marne). 343

**1° Irlandaise**, importée par Bartlett, baie brune, 8 ans, 1<sup>m</sup>63, beaucoup de type, du gros, très brillante attelée et montée, a fait service Paris et chassé Compiègne, peur de rien, saine et nette, vendue avec toutes garanties. 2.500 fr.

**2° Coupé** deux places, de chez Rothschild, modèle 1909, très élégant, caoutchouté, lumière électrique, absolument neuf. 2.200 fr. — M. F. du Rivau, 7 bis, rue Saint-Pierres-Dames (Reims) 344

**1° Hongre** bai brun, 9 ans, très brillant attelé, vite, se monte, avec garantie. 2.000 fr.

**2° Jument** p. s. irlandaise, 8 ans grosse sauteuse, très agréable montée, chasse régu-

lièrement sous dame. 2.500 francs. Garanties. Essai sur place. — Vicomtesse La Mettrie, Dinard. 345

### AUTOMOBILES

On croyait que le type "ne varietur" de l'automobile était établi depuis plusieurs années, et qu'il n'y aurait plus guère que des changements de détail dans les châssis. Et voilà que le fameux moteur Knight sans soupapes a été introduit en France avec ses non moins fameux châssis **Minerva!**

Personne n'ignore la véritable révolution que ces châssis ont amenée sur le marché.

Songez donc : Souplesse approchant celle de la vapeur; Consommation réduite de 30 0/0; Rendement augmenté de 25 0/0; Silence absolu.

Et tout ceci n'est que l'expression de la



plus stricte vérité. Les chiffres officiels, contrôlés par les fabricants concurrents eux-mêmes, sont là pour le prouver. De plus, tous

les essais seront accordés avec ment à ceux des lecteurs du *Sport Universel Illustré* qui les demanderont à M. Nin-Chalandre, 4, rue de Châteauneuilly-sur-Seine.

Il y a trois séries de châssis 1910, toutes à moteurs Sans Soupapes; chacune de ces séries comprend un châssis long et un châssis court. C 16, 26 et 38 chx. Avec une souplesse ce serait un non-sens que de consommer 6 cylindres dont le rendement est nettement moins bon et la consommation énorme.

### ÉCHO

Toutes les courses de Nice sont le privilège des grandes fêtes mondaines du littoral méditerranéen. tant par la beauté de son climat que par la beauté de le rendez-vous select de toutes nos et de nos sportsmen les plus mondains.

Lors de ces grandes épreuves le cheval reprend sa revanche et, le moment est bien choisi de recommander la **Maison Jardillier et Cie (Ras Oranger et Cabanel réunies)** successeur qui les comprend de M. H. Oranger, 75, avenue des Elysées, qui est hors pair pour toutes installations d'ecuries, selon le goût sûr et le plus moderne.

Le Gérant : P. JEAN

Société Générale d'Impression, 21, rue Gantoise, P. Monod, directeur

**BRISE EMBAUMÉE VIOLETTE**  
**ED. PINAUD. PARIS**